



## Négociation d'indemnité suite a accident de travail

Par **Mr7seven**, le **27/09/2010** à **17:30**

Bonjour,

Je suis en cdi, je suis technico commerciale. J'ai été victime d'un accident sur le lieu de mon travail le 26/08/2010, un poste à souder à détoner et bruler à coter de moi dans un magasin ou je travaille seul, quatre camions de pompier sont intervenu ainsi que le samu et la police. Je n'ai pas été blessé physiquement, mais psychologiquement je suis en dépression.

J'ai repris le 27/08/2010 une demi-journée pour la remise en état du lieu.

Puis j'ai été en congé payé du 27/08/2010 au 05/09/2010. J'ai repris le 06/09/2010 avec un fort mal être, j'ai fait part de ce mal être a plusieurs de mes collègues au téléphone. J'ai alors demandé à mon responsable de venir le 17/09/2010 pour lui en parler. Il m'a proposé de me réaffecter sur un autre magasin. Je lui alors répondu que c'est à la vue de bouteilles de gaz que mon mal être était le plus fort et dans les autre magasins il y a du gaz. Il m'a alors dit que de toute façons il me faudrait à nouveau du gaz dans mon magasin, qu'une caissière braquer remanipuler de l'espèce, et il m'a ensuite reproché d'être le responsable de l'accident.

En date du 21/09/2010 je me suis rendu chez mon médecin qui m'a déclarer en arrêt de travail pour trouble post traumatique, jusqu'au 10/10/2010(alors que c liée a mon accident). A cette même date je me suis présenter à mon rendez-vous avec le psychologue du pole sante travail, qui m'a fait passer des tests. Il m'a demandé de revoir mon médecin pour me prolonger au moins jusqu'au 20/10/2010 pour stress aigue et stress pots traumatique, et me renvoyer vers un psychologue.

A la date d'aujourd'hui je me sens incapable de reprendre le travail dans cette même enseigne, trop de stress liée au condition de travail (seul en magasins, incapable de remanipuler des bouteilles de gaz, peur du braquage...). Je souhaiterais rompre mon contrat de travail et négocier des indemnités (car j'ai peur de tout, j'ai laissé une partie de moi dans cette accident).

Je souhaiterais adoptée une démarche rapide, car psychologiquement j'ai besoin de vite

tourner la page. Je souhaiterais connaître la démarche et être conseiller.  
Cordialement.

Par **pepelle**, le **28/09/2010** à **22:11**

Le mieux dans votre cas serait de proposer une rupture conventionnelle à votre employeur.